

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 21 Décembre 2022

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires  
1 Suppléant**Pouvoirs :**2**Votants :**18 Pour  
0 Contre  
0 Abstentions**Date de la convocation :  
14 Décembre 2022**Délibération n°  
2022.12.67****L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Jean-Paul NICOLAS (suppléant).

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND  
Denis THOUMY a donné pouvoir à Didier PINOT

**Absents :** André DEFAY, Frédéric GIRODET, Roland LONJON et Michel CHAPUIS, Laurent BERNARD.

**COMPETENCE PREVENTION CCDS**

La compétence prévention exercée par le SYMPTTOM concerne principalement les animations scolaires, la vente de composteurs, l'élaboration du Plan Local de Prévention, ....

Par courrier du 07-11-2022, la CCDS nous informe de son souhait de la reprise en régie de la compétence prévention estimant que la proximité serait plus favorable à la communication et à la prévention des déchets. La CCMVR souhaite engager la même démarche.

Dans les statuts du SYMPTTOM, article 4. II, cette compétence est à la carte :

« Le Syndicat peut exercer au profit des membres les activités suivantes :

- La prévention

à cette fin, le Syndicat assure sur le territoire du membre adhérent :

- les actions de prévention ou d'évitement, de valorisation, de communication, de missions pédagogiques, de formation permettant l'amélioration du tri de l'ensemble des déchets produits sur l'ensemble du territoire et met en place toutes initiatives permettant d'atteindre cet objectif afin de réduire la quantité de

- *déchets produit sur le territoire. Le Syndicat coordonne la mise en œuvre des dites actions sur les différents territoires,*
- *en liaison avec les membres concernés l'élaboration, la rédaction, l'approbation, et le suivi du Plan local de Prévention des déchets,*
- *la réalisation de plans programmes spécifiques destinés à divers publics : plan de compostage, programme de réemploi, économie circulaire, actions d'éco consommation etc...*

Au point de vue réglementaire, la question se pose sur le transfert effectif de cette compétence pour le compte des 2 Intercommunalités vu l'adoption des nouveaux statuts. En effet, ni dans les statuts, ni dans les délibérations d'adoption de ceux-ci, il n'est précisé que les 2 intercommunalités optent pour cette compétence à la carte. Les services de la Préfecture ont été contactés pour avis.

Dans les anciens statuts de 2019, l'élaboration et le suivi du Plan Local de Prévention (2019-2024), et toutes actions complémentaires de prévention, communication et formation, jugées nécessaires à la réduction des déchets faisaient partie des compétences à la carte.

En cas de transfert de compétence, la procédure prévue à cette effet sera nécessaire.

Dans l'attente de la réponse Préfectorale, le Conseil Syndical peut prendre acte de ces demandes.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **PRENDS ACTE à l'unanimité** de la demande du souhait d'exercice de la compétence prévention de la Communauté de Communes des Sucs
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches auprès des instances réglementaires, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

Le Président

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

Paul LYONNET